



INFORMATIONS DE LA DIRECTION TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE

DEBUT DE SAISON 2019 / 2020

L'IFAB a modifié les lois du jeu avec des objectifs précis :

Améliorer les comportements et accroître le respect sur et autour des terrains.

Augmenter le temps de jeu, avoir plus d'équité et moins d'abus sur les terrains

Les principales modifications résumées ci-après, illustrent ces objectifs.

La DTA invite tous les acteurs à télécharger l'application des Lois du Jeu proposée depuis le 1^{er} juin par l'IFAB : « The IFAB » sur Android ou Apple

Les mains

La main est certainement le point des Lois du Jeu qui crée le plus de confusion, d'incohérences et de controverses. A tel point que dans certaines situations, les défenseurs adoptent des positions non naturelles en essayant de se cacher les bras dans le dos.

Les lois du jeu ont clarifié les éléments qui permettront aux arbitres **de sanctionner ou pas** un contact main/bras ballon, même si une part importante d'interprétation demeure dans leur application en condition de match.

Les mains lors des phases offensives :

Le football n'accepte pas qu'un but soit marqué directement de la main ou du bras ou qu'un joueur qui prend possession ou contrôle le ballon de la main / du bras puisse marquer ou créer une occasion de but, **même si le contact est accidentel**. Toutes les mains intervenues dans une phase offensive, avec un but ou une occasion créée, seront sifflées.

Les autres mains :

Bien sûr toutes les mains délibérées sont punissables, mais aussi toutes celles qui, **dans l'opinion de l'arbitre**, sont dans une position non naturelle, avec une augmentation artificielle de sa surface corporelle, recherchée par le fautif. Notamment les contacts ballon avec les bras ou mains au-dessus des épaules sont sanctionnables, sauf si le joueur a joué le ballon.

Ainsi en revanche, il n'y a généralement pas faute, si le ballon touche le bras ou la main du joueur, ou d'un autre joueur à proximité, directement depuis sa tête, son tronc ou sa jambe, ou si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface.

Les autres modifications significatives des lois du jeu :

- Lors d'un **mur d'au moins trois joueurs**, aucun attaquant ne peut se trouver à moins d'un mètre des défenseurs. Un avertissement sanctionnera le fautif.
- **Les remplacés** doivent sortir du terrain au point le plus proche des limites où ils se trouvent, excepté pour des raisons de sécurité.
- Sur les 6 mètres et les coups francs joués dans la surface de réparation, le ballon est **en jeu dès qu'il a été touché**, et peut donc être attaqué avant sa sortie de la surface. Les adversaires doivent être à l'extérieur avant le botté.
- Si le ballon a été touché par un arbitre **avec pour conséquence de faire perdre la possession de balle à l'équipe**, une balle à terre sera accordée au joueur qui en avait la possession, ou au gardien de but si le contact s'est produit dans la surface de réparation.
- Les balles à terre sont dorénavant exécutées avec **tous les joueurs** à au moins 4 mètres
- **Les officiels d'équipes** sur les bancs pourront recevoir **des cartons jaunes ou rouges** pour toutes infractions aux lois du jeu ou comportements contraires au fair-play (liste non exhaustive dans les lois du jeu). **L'entraîneur est responsable** du banc et pourra être sanctionné si un fautif n'est pas identifié
- S'agissant de l'exécution des pénalties, les lois du jeu devront être respectées par les gardiens de but. Le législateur a légalisé le pas en avant qui était toléré par les arbitres, en imposant en revanche **qu'un pied au moins soit sur ou au-dessus de la ligne de but**. Les pénalties manqués alors que, selon l'opinion de l'arbitre, le gardien de but n'a pas respecté cette obligation, seront à refaire avec un carton jaune pour le gardien
- Il en sera de même pour les **joueurs qui auraient pénétré dans la surface avant le botté**, si le pénalty est manqué et si le joueur en infraction interfère dans le jeu.

Ligne managériale des arbitres -Gestion des contestations-

Trop de contestations sur les terrains ou sur les bancs dénaturent l'image du football, exacerbent les comportements autour du terrain de jeu, et altèrent la qualité du jeu et du spectacle.

La DTA a demandé aux arbitres de sanctionner avec discernement et prévention, **mais avec la plus grande fermeté**, les comportements de contestations véhémentes, commises par les joueurs ou les officiels d'équipes. Les arbitres disposent par les nouvelles lois du jeu, des mêmes outils de prévention - le rappel à l'ordre et l'avertissement (carton jaune) et de sanction - l'exclusion (carton rouge) – pour tous les acteurs, joueurs et personnes autorisées sur les bancs.